



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 26 mai 2026 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. BEGON, ALBAN, DURAND, VACHETTA.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATION

- Dossier N° 127 R3 E GRPE. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 1 - F.C. PEAGEOIS 1

DECISION RECLAMATION

Dossier N° 127 R3 E

GRPE. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 1 N° 547447 / F.C. PEAGEOIS 1 N° 504390

Championnat Senior – Régional 3 – Poule E – Journée 21 - Match N° 53673141 du 24/05/2026

Motif : Match arrêté.

DECISION

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officiel, que l'équipe de F.C. PEAGEOIS a débuté la rencontre avec 9 joueurs et qu'à la 75^{ème} minute de jeu, deux joueurs sont sortis sur blessure ;

Attendu que l'arbitre a mis un terme à la rencontre, avec un score de 6 à 0 pour l'équipe du GRPE. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES ;

Attendu qu'en application de l'article 159.2 des Règlements Généraux de la FFF, « *Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.* » ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du F.C. PEAGEOIS et attribue le gain de la rencontre à l'équipe du GRPE. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES ;

En application des articles 23.1 et 48 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot :

GRPE. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES :	3 Points	6 Buts
F.C. PEAGEOIS :	-1 Point	0 But

Dossier transmis à la Commission compétente.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 8 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Libres.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN